

POUR UNE RÉGION GUADELOUPE
DURABLE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE



Pour un développement
économique équilibré

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

30 NOVEMBRE 2017 ■ HÔTEL DE RÉGION À BASSE-TERRE

SOMMAIRE

P.3-5 Avant propos du Président de Région

P.6-31 Les orientations budgétaires 2018

- ★ Pour un développement économique équilibré de l'ensemble des territoires de l'archipel de la Guadeloupe
- ★ Faire du tourisme le principal levier de croissance et de développement régional
- ★ Mieux accompagner les entreprises
- ★ Un accompagnement régional pour l'export et l'internationalisation de nos entreprises
- ★ Oser la mer et la croissance bleue !
- ★ Développer l'agriculture durable comme principal vecteur de la croissance verte
- ★ Une politique fiscale au service de l'économie et du pouvoir d'achat des Guadeloupéens
- ★ Une politique régionale en faveur du développement durable des territoires
- ★ La Région se mobilise pour l'hébergement des plus fragiles
- ★ La Région à travers son intervention dans les lycées accompagne la jeunesse à la recherche de l'excellence
- ★ Une politique régionale offensive dans le domaine de l'eau...et de l'énergie
- ★ Améliorer sensiblement les conditions de mobilité des Guadeloupéens
- ★ La Région poursuit sa politique de grands chantiers structurants
- ★ Les Grands chantiers d'aménagement des infrastructures routières
- ★ Poursuivre la construction du territoire numérique
- ★ Investir davantage dans la formation pour mieux valoriser le capital humain
- ★ S'agissant des orientations en matière sportive et culturelle
- ★ L'Europe un acteur majeur du développement économique, social et culturel de l'archipel
- ★ La Région poursuit sa politique en matière de maintenance et de gestion de son patrimoine
- ★ La Région structure les projets de modernisation de ses services

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE RÉGION

Cette année 2017, nous avons pu concrétiser la force de notre slogan « pwodui an nou, sé fos an nou ».

À l'instar de la manifestation Grand Marché Régional qui s'est tenue cette année au Champ-D'Arbaud à Basse-terre, la Collectivité régionale a pour ambition d'encourager les acteurs du monde économique et plus spécifiquement, ceux du monde rural, de la pêche et de l'agriculture à relever un défi crucial pour notre archipel. Il s'agit de nourrir notre population avec des produits sains tout en favorisant l'exportation et la préservation de nos ressources naturelles. L'agriculture représente 2,5% de la richesse économique de notre archipel avec un chiffre d'affaires de près de 170 millions d'euros par an.

La Guadeloupe est un territoire agricole qui respecte l'environnement et qui privilégie la santé des consommateurs. Une agriculture durable et responsable représente le socle de notre développement.

L'agriculture, la pêche et l'artisanat demeurent des priorités régionales. Ces secteurs restent au centre de la croissance verte et de la croissance bleue inscrites dans notre stratégie.

La Guadeloupe est une terre de culture. À ce titre, on attend de notre territoire un sursaut créatif à la mesure de l'énergie de notre jeunesse.

À l'ère des nouvelles technologies, il est important de souligner le caractère central de la culture, ainsi que les enjeux qui y sont liés tels que la mise en valeur de notre riche patrimoine, la vivacité de notre langue créole, l'originalité de nos œuvres littéraires et cinématographiques ou encore la promotion et l'exportation de contenus culturels guadeloupéens.

Dans cette dynamique, la Région Guadeloupe a élaboré, en étroite concertation avec les acteurs culturels guadeloupéens, une politique culturelle soutenant à la fois l'audace et l'innovation dont le cadre s'accorde avec notre identité, nos valeurs et la révolution numérique.

Nous avons aussi voulu marquer notre attachement à l'équité territoriale en soulignant constamment notre vision pour l'archipel tout entier, y compris pour nos îles du sud.

Nous vivons dans un archipel qui possède plusieurs façades maritimes ouvertes sur différentes parties du monde : la Caraïbe, l'Amérique du Sud et l'Amérique du Nord. Ce patrimoine maritime a contribué à construire nos valeurs, notre économie et une qualité de vie enviée de tous.

Nous aurons en 2018 la formidable opportunité d'accueillir, pour la onzième fois, la « Route-du-Rhum Destination Guadeloupe », pour mettre en valeur l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel et culturel des îles de Guadeloupe, et promouvoir « la destination Guadeloupe ».

Dans une économie mondialisée, notre triple appartenance Européenne-Française-Caribéenne doit être une réelle opportunité pour le développement de notre archipel.

Avec nos voisins de la Caraïbe, nous formons une communauté de destin. Le récent passage des ouragans Irma, José et Maria nous l'a démontré.

Notre développement économique passe par ce destin commun : l'éducation et la formation, la promotion de l'excellence, un système de santé performant, l'autonomie énergétique, la valorisation raisonnée de notre riche patrimoine naturel et de notre biodiversité... Les sujets de coopération régionale ne manquent pas et la mise en œuvre, effective, de ces projets structurants doit s'appuyer sur une coopération décentralisée, agile et pragmatique.

Du fait, des caractéristiques géographiques et climatiques de nos territoires, de la résilience et de la solidarité de nos populations, nous possédons tous les leviers pour impulser, à l'échelle de la Caraïbe, une politique efficiente de gestion des catastrophes naturelles et des effets du changement climatique. Aussi, nous entendons être davantage associés à la définition des réponses à apporter à ces crises dans un partenariat de confiance avec l'État.

Nous devons, plus que jamais, nourrir de grandes ambitions pour notre Pays; cette même ambition qui a nourri de nombreux Guadeloupéens.

Notre archipel est une fabrique de réussite et d'excellence à la fois **scientifique**, je pense à Georges NICOLO, Germain ST-RUFF, Jacques PORTECOP, Henry JOSEPH ; **politique** avec des Femmes et des Hommes qui ont façonné ce pays par leur pensée et par leur action : Gerty ARCHIMEDE, Hégesippe LEGITIMUS, Achilles RENE-BOISNEUF, Rémy NAINSOUTA, Rosan GIRARD ; **agricole** grâce à notre production locale moult fois primée dans le monde ; **artistique** avec notre musique je pense au GWO KA inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ; sportives avec nos sportifs émérites (Marie-Josée PEREC, LILIAN THURAM, Roger BAMBUCK, Laura FLESSEL notre ministre, Teddy RINER, Jocelyn ANGLOMA et plus récemment Kenny PIPEROL et bien d'autres.

La Guadeloupe est aussi un puit fertile où les écrivains guadeloupéens ont puisé l'inspiration. Je pense à St-John PERSE, Sonny RUPAIRE, Ernest PEPIN, Paul NIGER, Maryse CONDE, Gisèle PINEAU, Simone SHWARTZ-BART... Guy TIROLIEN.

C'est d'ailleurs pour témoigner de l'œuvre de ce dernier que nous avons voulu que cette année 2017 soit : « l'année Guy TIROLIEN », marquant ainsi la commémoration du centenaire de la naissance de ce Grand Guadeloupéen.

C'est à nous tous de nous inscrire dans leurs pas, dans leurs actions.

C'est à notre Collectivité Régionale d'offrir aux Guadeloupéens les moyens de gravir les échelons de l'excellence.

Car oui ! Nous voulons d'une Guadeloupe qui gagne, d'une Guadeloupe fière, unie, responsable et solidaire. Une Guadeloupe riche de ses traditions et résolument ancrée dans la modernité.

C'est à cette grande Ambition que j'ai décidé de me consacrer. C'est en cette Ambition que je vous demande de croire et de vous investir, une fois de plus en 2018.

Ary Chalus

Président du Conseil Régional de la Guadeloupe



LES ORIENTATIONS BUDÉTAIRES 2018

Pour un développement économique équilibré de l'ensemble des territoires de l'archipel de la Guadeloupe

L'expérience acquise par la région Guadeloupe, dans la gestion de politiques publiques dans le domaine du développement économique et de la mise en place des actions en faveur des entreprises, a été confortée par la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, en confiant aux régions le soin d'élaborer un Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ce schéma élaboré après une large concertation, a été voté en plénière le 28 décembre 2016 et validé par le préfet le 8 mars 2017. Il est conçu autour de sept axes prioritaires :

- favoriser la création, le développement, et la croissance des entreprises,
- renforcer et diffuser l'innovation et l'usage du numérique dans les entreprises,
- valoriser les savoir-faire des entreprises et favoriser leur internationalisation,
- promouvoir une agriculture compétitive et durable,
- promouvoir et développer une économie bleue,
- faire de l'économie sociale et solitaire un levier de croissance pour le territoire,
- faire du tourisme un vecteur de valeur ajoutée pour l'économie locale.

Au cours de l'année 2017, la région a lancé la mise en œuvre du SRDEII. Elle va poursuivre cette action en 2018.

Cette démarche va se traduire par une nouvelle ingénierie d'interventions à travers :



- la création d'un fonds de garantie régionale,
- le prêt « croissance très petites entreprises » (TPE),
- la valorisation et la sauvegarde des structures hôtelières et la diversification des produits touristiques,
- la promotion d'une agriculture et des activités marines durables,
- l'accompagnement des petites entreprises en création et en développement.

Pour la Collectivité régionale, il s'agit d'instaurer une véritable politique d'investissement, soucieuse de placer le territoire sur un sentier de croissance équilibrée et dynamique à travers les différents secteurs d'activité.

Faire du tourisme le principal levier de croissance et de développement régional



La stratégie régionale de développement touristique inscrite dans le SRDEII et déclinée dans la feuille de route de 2016 va rentrer en phase opérationnelle en 2018. Elle vise à atteindre l'objectif, à horizon 2020, de 1 million de visiteurs, pour un chiffre d'affaires de 1 milliard d'euros et la création de mille emplois pérennes.

Selon la dynamique amorcée depuis 2015, ces chiffres pourraient quasiment être atteints en 2018. En effet, malgré le passage des ouragans Irma et Maria la saison touristique s'annonce très prometteuse et l'augmentation du nombre d'escales des croisières

est favorable à un accroissement significatif du nombre de touristes dès 2018.

L'année 2018 constitue une année dynamique et charnière qui mobilisera fortement la collectivité régionale pour la mise en œuvre du plan d'actions « 1 million de touristes ».

Pour répondre à ces objectifs, il va donc s'agir de mettre en œuvre la vingtaine d'objectifs opérationnels regroupés dans les 4 axes décidés par l'ensemble des partenaires acteurs du tourisme sur le territoire :

- Axe 1 : Faire du tourisme un levier de croissance économique, social et durable ;
- Axe 2 : Soutenir l'attractivité de la destination ;
- Axe 3 : Accompagner le secteur dans sa mutation économique ;
- Axe 4 : Garantir un développement touristique dans le respect du territoire.

Dans le cadre de ces priorités d'actions, le Conseil régional accompagnera en particulier des projets qui visent à la diversification de l'offre et à la montée en gamme et en qualité des infrastructures de loisir et d'accueil des visiteurs. Il accompagnera également les territoires dans leurs projets d'animation et de renforcement de leur offre touristique.

La convention avec le Parc national de Guadeloupe ayant été reconduite, le soutien à la valorisation touristique du patrimoine naturel se développera. Ce soutien sera étendu à d'autres zones touristiques cruciales pour l'archipel, tels que la Pointe des Châteaux et les Îles du Sud.

Le projet « les Routes de la Mémoire » sera relancé afin de parfaire l'attractivité du territoire avec une offre culturelle et patrimoniale qui complétera l'offre.

Des secteurs d'intervention nouveaux pour le tourisme seront accompagnés : la sensibilisation et l'accès au numérique, la gastronomie et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, le nombre de dossiers structurants (hôtels et produits touristiques nouveaux) déposés fin 2017 pour un cofinancement du FEDER au titre du PO 2014-2020, ainsi que les projets à venir, ont justifié une demande de réabondement de la ligne tourisme à hauteur de 15 millions d'euros.

Des cofinancements régionaux seront mobilisés pour accompagner ces projets qui, pour la plupart, seront déposés en 2018.

Parallèlement, il conviendra de favoriser des actions de promotion visant à augmenter le nombre de visiteurs et d'élargir le champ de leurs origines tout en renforçant les zones cibles comme l'Europe et l'Amérique du Nord. Pour ce faire, le soutien au CTIG, dans sa nouvelle forme juridique d'établissement public industriel et commercial (EPIC), devra tenir compte de nouvelles campagnes de promotion mais également de ses nouvelles contraintes de fonctionnement intégrant, notamment, les Communautés d'agglomération (EPCI) et leurs actions de promotion à l'extérieur.



2018, est également l'année de la 40^e édition de la Route du Rhum. Cette édition devra plus que jamais s'inscrire dans le cadre de la politique de développement touristique et profiter de façon optimale à ce secteur. Un appel à projets sera lancé pour retenir les actions les plus valorisantes et les plus profitables au tourisme.

Au-delà des prestations classiques liées au départ et à l'arrivée des bateaux, des actions spécifiques liées à la valorisation de l'archipel seront soutenues (ex : gastronomie). Cette valorisation devra avoir une visée internationale.

Enfin, en 2018, afin de conforter l'ensemble de ces actions et celles à venir, l'observatoire régional du tourisme (ORT) mènera les évaluations suivantes :

- évaluation des structures d'hébergement (diriger les dispositifs - en accord avec la stratégie régionale),
- étude exhaustive sur les activités touristiques du territoire et lieux de visite,
- études de retombées économiques des grands évènements (Route du Rhum, Terre de blues et Karujet).

Mieux accompagner les entreprises

L'année 2018 doit être celle de la poursuite et de l'intensification de la mise en œuvre des orientations du schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) adopté par la collectivité au mois de décembre 2016.

En premier lieu, en matière d'accompagnement des entreprises, il importera de poursuivre la mise en œuvre des outils de financement des programmes d'investissement (aides régionales et mesures du programme opérationnel) afin de permettre la pérennisation des entreprises existantes et contribuer au développement de nouvelles activités et emplois.

De même, la dynamique de renforcement des outils d'ingénierie financière entamée en 2017 avec la signature de la convention de partenariat Région / BPI France et le lancement du « prêt croissance TPE », doit être poursuivie en 2018, de même qu'il devra y avoir une montée en charge des accords de prêts. La collectivité mettra également en place avec BPI France un fonds régional de garantie. Il s'agit dans ce cadre de proposer une offre cohérente d'outils de financement répondant aux besoins des entreprises et devant s'inscrire dans les priorités stratégiques de la région.

L'accompagnement des opérateurs économiques passera également par le renforcement de partenariats avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles représentatives des entreprises avec lesquelles la région passera des conventions d'objectifs.

Le partenariat devra également être privilégié avec les EPCI compétentes en matière d'immobilier d'entreprise afin de proposer aux acteurs une offre d'hébergement répondant à leurs besoins.

Toujours en cohérence avec les orientations du SRDEII, la collectivité lancera son dispositif d'accompagnement des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) ainsi que les actions de structuration des acteurs, dans un objectif de développement de ce secteur d'activité pourvoyeur d'activité et d'emplois nouveaux sur le territoire.

En matière d'appui à la recherche, la région étoffera ses outils d'accompagnement afin de soutenir la communauté scientifique locale lors de la mobilisation d'outils de financement compétitifs. De même, elle s'attachera à améliorer la visibilité de la production scientifique et à sa vulgarisation auprès du grand public.

Concernant le développement de l'innovation, via le volet régional du PIA3, la région entend appuyer la mise en place de projets structurants, dans les filières phares identifiées dans le SRDEII. De même, dans une logique d'animation territoriale de l'écosystème d'innovation, elle s'attachera à structurer l'offre d'appui à l'innovation, en concertation avec les EPCI et autres acteurs pertinents.

Enfin, elle poursuivra son soutien aux projets collaboratifs recherche & entreprise au profit de projets d'innovation dans les secteurs tels que les énergies, l'économie circulaire et de la santé.

Un accompagnement régional pour l'export et l'internationalisation de nos entreprises

Dans le cadre de la mission export et internationalisation des entreprises et conformément au SRDEII, les principales actions pour l'année 2018 sont les suivantes :

Sessions de formations à l'export à destination des entreprises :

- Ces sessions de formation sont financées dans le cadre de la Convention Ministère des Outre-Mer / Business France et permettent, 3 fois par an, aux entreprises guadeloupéennes intéressées par l'export de se former en Guadeloupe avec des experts de cette thématique.

Les Journées de l'International :

- Organisées tous les 2 ans par le Guichet Unique, les journées de l'international représentent un rendez-vous incontournable pour toutes les entreprises souhaitant se développer à l'export. Organisées sur 2 jours, ces journées pourront réunir des experts sectoriels et/ou géographiques Business France, nos partenaires institutionnels, business caribéens et nos entreprises. Il est prévu d'officialiser à cette occasion la signature de la convention entre la Région et Business France.

Opération séduction acheteurs américains dans le cadre de la Route du Rhum

- A l'occasion de la Route du Rhum Destination Guadeloupe, il s'agira de réaliser une opération séduction en invitant un petit nombre d'importateurs américains (avec le concours du bureau Amérique du Nord de Business France) en Guadeloupe afin de leur faire découvrir les savoir-faire de nos entreprises, précisément dans le secteur du rhum mais également des produits dérivés.

Oser la mer et la croissance bleue !



Avec la création de la direction de la croissance bleue, la région s'engage dans la définition d'une stratégie maritime innovante et efficace. La volonté de faire autrement reposera sur quatre piliers majeurs :

1) Placer les marins au cœur de l'action régionale :

La région portera un soutien aux organismes de représentation professionnelle à travers la conclusion de contrats d'objectifs, devant déboucher sur des résultats

mesurables. De façon concomitante, elle soutiendra la mise en place d'un centre de gestion dédié aux professionnels de la mer. Il s'agira de sortir progressivement du modèle d'entreprise artisanale et de généraliser la constitution de sociétés, ce qui facilitera l'accès au dispositif de subventions, de prêts et de garanties bancaires.

2) Conforter les bases pour aller plus loin :

Afin de permettre aux professionnels d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions, la région accompagnera quatre grands projets structurants :

- a) la mise à niveau des 9 ports principaux de la Guadeloupe dans le cadre du plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP),
- b) la reconstruction du port de l'Anse Morel aux Saintes ,
- c) le financement d'armement pour une pêche plus ambitieuse ,
- d) la création d'un pôle mer regroupant les principaux organismes concernés notamment la nouvelle coopérative d'avitaillement en glace, matériels et carburant de la Guadeloupe.

3) Lancer les démarches en vue de l'ouverture d'un lycée de la mer à Terre-de Bas

La région sur la base de l'accord du département de lui céder les locaux du collège de Terre-de-Bas va mettre en œuvre les démarches visant à ériger sur le site un lycée de la mer dispensant à la fois des formations initiales que des formations professionnelles. Il s'agit à travers ce projet d'offrir l'ensemble des formations maritimes aux jeunes et aux marins en exercice.



4) Etre plus forts ensemble :

La Région va poursuivre les travaux de coopération entrepris avec les RUP, dans le cadre des négociations pour la réintroduction des aides au renouvellement de la flotte (Rapport d'initiative Rodust) et du projet « Outermost Regions FISHERS (ORFISH) ». Elle maintiendra également l'effort de rapprochement entrepris avec les états de la Caraïbe dans le cadre de la Commission Pêche de l'Atlantique Centre Ouest (COPACO) et du « Gulf and Caribbean Fisheries Institute (GCFI) ».

Développer l'agriculture durable comme principal vecteur de la croissance verte



L'année 2017 se termine dans des conditions difficiles avec l'ensemble des filières de production impactées par l'ouragan Maria. Au-delà des pertes de fonds et de récoltes cette situation aggrave très fortement la santé financière des exploitations.

Au regard de cet évènement la collectivité régionale doit pouvoir intégrer dans son programme d'action les priorités suivantes :

1) La réalisation du programme FEADER reste la grande priorité pour cette nouvelle année budgétaire. Elle doit permettre :

- De répondre aux préoccupations de l'ensemble des professionnels, notamment sur des actions en lien avec la mesure investissement, la mesure conseil, mais aussi la mesure 5 du programme, afin de reconstituer le potentiel productif après le passage de l'ouragan Maria ;
- D'opérer un rattrapage sur les programmes de replantation (mesure 4.1.3) qui est pour :
 - la banane important compte tenu du niveau très bas de la trésorerie des exploitations,
 - la canne compte tenu des mauvaises récoltes successives et dans un contexte de fin de quota ;
- De conforter la volonté de la collectivité régionale d'accompagner la croissance verte. Une attention particulière doit être portée aux mesures agro environnementales, et à l'accompagnement des professionnels à de nouvelles pratiques en agriculture, et en agriculture biologique ;
- De participer au développement d'une filière « forêt », en cohérence avec les exigences de protection des milieux naturels, les politiques en matière éco-touristique ainsi que le développement des niches économiques tels que l'agroforesterie, la production d'énergie-bois ou encore l'exploitation du bois ;
- de poursuivre le rééquilibrage du territoire par la mise en œuvre d'actions de diversification en milieu rural, la création d'entreprise, notamment. Il s'agira de favoriser l'insertion des publics tels les jeunes, les personnes en situation de handicap ou les femmes fortement impactées par le chômage. Ces actions seront également traduites à travers le programme LEADER qui favorise l'émergence d'actions ascendantes.

2) Le développement de filières de diversification et le secteur de l'agro-alimentaire

Il s'agira d'améliorer le taux de consommation de la production locale dans la perspective de conquête de nouveaux marchés, tant intérieur qu'extérieur.

3) Le soutien de la région en faveur de la diversification se traduira par :

- La poursuite de l'action engagée en faveur de la restructuration des filières de production à travers les interprofessions, mais aussi la concrétisation du projet de marché d'intérêt régional (MIR) pour une meilleure organisation de la production, la distribution et de la commercialisation, notamment pour les petites exploitations agricoles ;
- Le plan de relance de la production bovine devient urgent, afin de rompre avec une politique de décapitalisation du cheptel, pour que le nombre d'animaux abattus redevienne inférieur au nombre de naissance de veaux ;
- Pour développer la production porcine, la collectivité régionale aura à définir avec les professionnels, avec les collectivités locales une stratégie de commercialisation et à accompagner l'interprofession de la viande et de l'élevage à la mise en marché des produits et la satisfaction des besoins de la restauration collective ;
- Les filières volaille, lapin, miel très touchées par l'ouragan Maria bénéficieront de l'effort régional.



La poursuite de l'accompagnement de la chambre d'agriculture reste aussi une priorité du conseil régional, qui s'inscrira dans le cadre d'un contrat d'objectifs.

3) Salons, foires et expositions

Au-delà des actions d'accompagnement de la collectivité régionale dans diverses manifestations (jou a tradisyon, fête à cabris etc.) le Grand Marché Régional des produits du terroir reste une priorité.

Aussi afin d'exprimer la nouvelle orientation pour une croissance durable la nouvelle direction de la croissance verte propose au cours de l'année 2018, de mettre en place des actions de concertation et de communication avec les professionnels.

Une politique fiscale au service de l'économie et du pouvoir d'achat des Guadeloupéens

Pour l'année 2018, la région compte poursuivre la mise en œuvre de la politique fiscale de la collectivité régionale. Cette mission consiste tout d'abord à s'assurer de la bonne perception et de la répartition des recettes d'octroi de mer, d'octroi de mer régional et de la taxe spéciale de consommation sur les carburants aux différentes collectivités bénéficiaires (notamment les 4% d'octroi de mer).

La Région contribue également aux actions de soutien au développement économique. Cela se traduit par la mise en œuvre du dispositif d'exonération de la taxe d'octroi de mer, permettant ainsi à certains secteurs agréés, d'importer leurs intrants, sans avoir à acquitter la taxe d'octroi de mer, mais aussi par l'aide consistant au remboursement de la taxe spéciale de consommation sur les carburants à destination de nombre d'opérateurs économiques (taxis, grande remise, transporteurs du BTP).

La Région procède annuellement à la mise à jour de ses deux référentiels que sont le tarif d'octroi de mer et le tarif d'exonération de l'octroi de mer.

Enfin, chaque année la région réalise le rapport annuel sur la mise en œuvre du dispositif d'octroi de mer qui vise à mesurer l'impact du dispositif sur le développement économique local.

Une politique régionale en faveur du développement durable des territoires

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des communes et de leurs groupements intercommunaux, la région veille au développement équilibré du territoire. Par ses interventions en 2018, la région visera prioritairement à :

- soutenir la revitalisation des centres bourgs, et le développement des équipements et services de base au bénéfice des populations,
- encourager la mise en œuvre des services publics innovants (notamment numériques) particulièrement en direction des plus jeunes,
- promouvoir l'attractivité socio-économique des territoires afin de maintenir les populations dans les communes rurales et veiller au développement harmonieux des zones urbaines,
- lancer, dans le cadre de ses compétences, les actions nécessaires à la prévention des risques naturels, notamment pour ce qui concerne les zones littorales. La collectivité souhaite poursuivre sa politique de lutte contre les inondations et d'entretien des cours d'eau, notamment en accompagnant les EPCI dans la mise en œuvre de la GEMAPI, nonobstant l'évolution du champ de compétence prévue par la loi.



Pour les déchets, l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets définira la politique régionale de gestion des déchets en Guadeloupe. En parallèle, la région va accompagner les groupements intercommunaux à définir des solutions de traitement des déchets. Sur un plan opérationnel, elle se portera maître d'ouvrage pour la réalisation de déchetteries pour le compte de certaines EPCI.

Chef de file de la biodiversité, la région va mettre en œuvre la stratégie régionale de préservation de la biodiversité, notamment en lançant les travaux de préfiguration de l'Agence régionale de la Biodiversité. Elle va aussi lancer l'élaboration du Schéma Régional du Patrimoine Naturel et de la Biodiversité (SRPNB) et du Schéma Régional de Cohérence

Écologique (SRCE) de la Guadeloupe.

Approuvé par décret en Conseil d'État le 22 novembre 2011, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guadeloupe fera l'objet en 2018 d'une évaluation environnementale pour décider de son maintien ou sa mise en révision.

La Région se mobilise pour l'hébergement des plus fragiles

L'hébergement des plus fragiles est un enjeu essentiel pour la cohésion sociale du territoire. Ainsi, au titre de l'année 2018, la collectivité régionale portera-t-elle une attention particulière aux populations les plus fragiles en accroissant de manière significative son programme d'aide à l'amélioration de l'habitat. Il s'agira d'accompagner un plus nombre de concitoyens, mais aussi d'élargir la palette de l'aide proposée.

La Région à travers son intervention dans les lycées accompagne la jeunesse à la recherche de l'excellence

Pour l'année 2018, la Région poursuivra son intervention dans les lycées en matière de travaux et d'équipements afin de répondre aux besoins des établissements scolaires. Des dispositifs améliorant le cadre de vie des populations scolaires concernées par de l'hébergement seront aussi mis en œuvre. C'est ainsi que les marchés d'étude liés à la construction d'un internat de 100 places au lycée Félix Proto seront lancés.

Une politique régionale offensive dans le domaine

de l'eau...

La région souhaite en 2018, faire évoluer l'Aide aux particuliers à la mise en œuvre de Systèmes de Récupération d'Eau de Pluie (SREP) qui date de 2008, afin de l'adapter aux besoins actuels de la population et pour qu'il puisse être aussi un véritable levier économique pour les artisans locaux.

Il s'agira également de poursuivre l'accompagnement des autorités organisatrices des services d'eau et d'assainissement dans leurs projets (co-financement FEDER).

Les collectivités, compétentes en matière de distribution en matière d'eau, doivent faire face à des difficultés d'ordre financières, organisationnelles et techniques conséquentes liées à différentes causes.

La région accompagnera la démarche de plan EAU-DOM et les appels à projets qui lui sont rattachés et qui doivent se traduire par la signature de contrats de progrès avec chacune des autorités organisatrices, afin de définir les actions propres à chaque structure permettant de restaurer dans le temps leurs capacités.

Il s'agira aussi d'accompagner les acteurs compétents lors de situations de crise de l'alimentation en eau. Une enveloppe dédiée à cette gestion de crise permettra à la région d'intervenir avec différents dispositifs pour accompagner les collectivités face à des situations de crise liées à des événements exceptionnels (cyclone, pollution des eaux et zone déficitaire en eau).

Par ailleurs la collectivité régionale a décidé en accord avec les acteurs concernés, de prendre la maîtrise d'ouvrage de travaux structurants en matière d'alimentation en eau potable.

Prenant en compte les capacités limitées de certains ERPCI à porter des investissements structurants en matière d'eau, la région a fait le choix de s'investir dans la mise en œuvre opérationnelle du plan d'urgence pour l'alimentation en eau potable.

Ainsi, il a été arrêté pour 2018, le lancement des 3 opérations suivantes :

- Renouvellement de 7km de réseaux d'eau potable à Goubeyre ;
- Sécurisation du réseau de distribution à Capesterre-Belle-Eau par la création de réservoirs, réseaux et stations de surpression ;
- Renouvellement de 4 km du feeder de Vernou et connexion au feeder de Belle-Eau Cadeau.

À ces opérations, se rajouteront celles entrant dans le cadre d'une intervention régionale spécifique sur les installations situées sur le territoire de Capesterre Belle-Eau, peu performantes et ce en accord avec les EPCI.

Il s'agira également de conduire des études sur la ressource en eau souterraine qui présente des potentialités intéressantes et qui constitue une des voies de sécurisation de l'alimentation en eau qui provient majoritairement des cours d'eau. Pour cela, le BRGM et la région ont identifié des études à lancer en 2018 et notamment :

- évaluation de l'exploitabilité de la ressource en eau souterraine des bassins de Grande-Anse, Nogent, Lostau et Grande-Plaine - île de la Basse-Terre (Guadeloupe),
- cartographie de l'interface eau douce – eau salée, île de Marie-Galante - Phase 2 du programme,
- étude du potentiel hydrogéologique de l'île de la Désirade.

En adéquation avec la stratégie du tourisme de la région, il est prévu que le service Eau de la région puisse accompagner les structures d'hébergement touristique en coordination avec la direction du tourisme, afin de fiabiliser l'alimentation en eau de leur structure. Pour cela, il a été proposé de décliner deux types d'aides en fonction du type de structures : gîtes/meublés de tourisme et structures hôtelières de plus grande taille.

...et de l'énergie

Le décret n°2017-570 validant la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guadeloupe 2016-2023 a été adopté le 19 avril 2017. Ce document co-élaboré avec l'État, fixe les orientations de la politique énergétique du territoire pour une transition vers une économie décarbonée. La PPE fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours, d'ici fin 2018, pour apprécier les conditions d'atteinte des objectifs fixés et, le cas échéant, corriger la trajectoire.

Dans ce cadre, la région Guadeloupe et l'État ont lancé les travaux relatifs à l'élaboration du Schéma Régional Biomasse pour la période 2017-2029. Ces travaux se termineront à la fin du premier semestre 2018.

Poursuivre la promotion des énergies renouvelables

En 2018, la région Guadeloupe étudiera l'opportunité d'accompagner le particulier ainsi que les TPE/PME sur l'installation d'équipement en autoconsommation en co-financement FEDER.

La collectivité régionale accompagnera les études et projets d'énergie renouvelable en co-financement avec le FEDER.

Maîtriser la demande d'énergie

Les partenariats élaborés avec l'ADEME et EDF seront poursuivis notamment dans le cadre du financement de projets d'efficacité énergétique dans les secteurs privé et public. Afin de faciliter le développement de projets d'efficacité énergétique dans le bâtiment, la région et l'ADEME ont souhaité renouveler leur appel à projets « bâtiment exemplaire » dans le neuf et la rénovation ainsi que l'appel à projet consacré à l'eau chaude solaire dans la rénovation.

A ce jour, ce sont près des 20 collectivités locales qui ont répondu à l'appel à projets « rénovation de l'éclairage public » représentant un coût d'investissement total de l'ordre 60 millions d'euros. La région lancera parallèlement une opération de suivi technique de maintenance de ces équipements, afin d'étudier le vieillissement de la LED en milieu insulaire.

En 2018, la région Guadeloupe et ses partenaires lanceront un appel à projets sur l'éclairage solaire.

En matière de sensibilisation et d'information, la collectivité régionale poursuivra son action à travers le plan de communication pluriannuelle maîtrise de l'énergie, co-piloté et co-financé par l'ADEME et EDF et qui vise la cible du grand public, des collectivités et des entreprises.

Une campagne de communication sur la maîtrise de l'énergie de grande ampleur sera lancée en 2018.

La région poursuivra sa politique en matière de réglementation thermique à travers le projet DISCABAT, qui a été lauréat de l'appel à projets PACTE visant à l'amélioration de la qualité de la construction et de la transition énergétique.

Afin de placer la Guadeloupe comme territoire d'expérimentation, la région accompagnera le soutien aux démonstrateurs dans le domaine du photovoltaïque associé à de l'autoconsommation ou à l'approvisionnement de véhicules électriques.

Parmi les actions lancées en 2018 par la région, il convient de distinguer :

- La création et le suivi du centre de ressources de la construction et de l'aménagement durable ;
- L'organisation d'un séminaire qui présentera l'ensemble des actions menées sur le territoire sur la transition énergétique (avril-mai 2018) ;
- La réalisation des études de potentiel de production d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie ; Ces études auront pour objectif de déterminer, au regard des besoins des sites composant le patrimoine bâti régional, les scénarios de production et de valorisation de l'énergie photovoltaïque les plus adéquats, tant sur le plan technico-économique qu'environnemental, et de fournir, à travers des fiches de synthèse, les indicateurs clefs permettant à l'autorité régionale de retenir les solutions les plus pertinentes ;
- Le lancement des réflexions pour la création une structure externe au service de la performance énergétique du territoire de type SEM ou Agence de l'énergie.



Améliorer les conditions de mobilité des Guadeloupéens

L'année 2017 a été celle du transfert de la compétence « TRANSPORT » du Département vers la Région et de sa mise en œuvre en interne. Le transfert des compétences "transport interurbain" et "transport à la demande" s'est fait au 1er janvier 2017. En ce qui concerne le transfert de la compétence "transport scolaire" il a été effectué au 1er septembre 2017. Les démarches de finalisation sont en cours pour clôturer cette procédure.

En outre, la région Guadeloupe assure également l'aide à la continuité territoriale, par voie maritime ou aérienne. L'année 2018, sera l'occasion de la réorganisation de l'ensemble de ces services.

La Région s'attachera à mettre en place une offre de transports d'intérêt régional en abordant les prérequis et équipements permettant de faire rouler des cars et de transporter des voyageurs, dans de meilleures conditions de sécurité, d'information, de maîtrise des coûts, de régularité et de durée de trajet.

La région lancera aussi un processus de concertation approfondie avec les collectivités responsables des transports et de la mobilité en Guadeloupe (AOM) et les différents acteurs du transport, professionnels et usagers. Il s'agira alors de bien cerner les attentes de chaque partie prenante et de définir ensemble les orientations souhaitées à court/moyen terme ainsi qu'à long terme pour l'organisation du transport. Elle

abordera tous les aspects qui lui sont liés : la gouvernance, le réseau cible, la tarification, les aménagements et infrastructures nécessaires, l'accompagnement des professionnels...Ce travail s'appuiera sur des études spécifiques permettant une meilleure connaissance de ce secteur : étude sur les coûts du transport, enquête de déplacement des ménages.



2018 sera également l'année du développement d'un nouveau mode de transport par voie maritime. Il s'agira pour la collectivité régionale de mettre en œuvre le bus des mers, dans un premier temps dans le petit cul-de-sac marin, reliant des quais d'embarquement de l'Anse Tabarin au Gosier, la marina du Gosier, le Macte, La Darse, La gare de Bergevin et Jarry. Puis la collectivité régionale mettra en service des lignes reliant Pointe-à-Pitre et Baie-Mahault aux communes de Port-Louis, Petit Canal, Morne à l'eau et Sainte-Rose.

La région accompagnera aussi le développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires. Cela porte en priorité en 2018 sur le financement du plan d'investissement de la société aéroportuaire visant à faire face à la croissance sensible du trafic et améliorer l'accueil des voyageurs.

La Région poursuit sa politique de grands chantiers structurants

L'année 2018 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement de la collectivité afin d'offrir une meilleure lisibilité de l'action régionale tout en soutenant l'activité du BTP.

Dans le domaine de la formation initiale et continue des hommes, les travaux relatifs aux bâtiments de la partie lycée d'enseignement général et technologique dans le cadre de la restructuration de la cité scolaire de Baimbridge se poursuivront. Les études de maîtrise d'œuvre seront lancées en vue la restructuration et du renforcement parasismique du lycée Gerty Archimède à Morne à l'eau et la construction d'un gymnase à Marie Galante. Enfin, les travaux de restructuration du site de Petit-Bourg de Guadeloupe Formation, 3^e tranche bâtiments ateliers et hôteliers démarreront.

Dans le domaine économique, les marchés d'études liés à la construction d'une maison régionale des organisations professionnelles de l'agriculture et de la pêche et du marché d'intérêt régional seront lancés.

Dans le domaine culturel et des sports, les travaux liés à la 2^e tranche de réhabilitation de la Gravelière seront terminés et ceux relatifs à la 4^e tranche (maison du maître, système d'épuration, parking et VRD divers) démarreront. Les travaux relatifs à la 1^{re} tranche de redéploiement de l'hippodrome Saint-Jacques d'Anse-Bertrand démarreront, les études relatives à la 2^e tranche se poursuivront.

Les Grands chantiers d'aménagement des infrastructures routières

En matière d'infrastructures routières les opérations visant à l'extension ou à l'amélioration du réseau existant seront poursuivies. Il s'agira notamment :

- de poursuivre les études correspondant aux projets prioritaires d'aménagement du réseau routier ; échangeur de la Jaille sur la RN 1 à Baie-Mahault, échangeurs dénivelés à Wonche et Fond-Budan pour poursuivre l'objectif de réduction des temps de parcours sur la RN2 entre Beausoleil et Wonche à Baie-Mahault, 2x2 voies sur la RN2 entre Wonche à Baie-Mahault et Bréfort à Lamentin, voie pendulaire sur la RN4 entre Poucet et Grande Ravine à Gosier, liaison Gabarre – Fond-Sarail à Baie-Mahault, déviation de Sainte-Marie à Capesterre Belle-Eau avec notamment la poursuite de la concertation et le lancement de l'enquête publique, système d'échange du secteur de Perrin entre la RN5 et la RN11 aux Abymes avec une programmation restant en cohérence avec la reconstruction du CHU et l'urbanisation de la zone, carrefours dénivelés à Moudong et Jabrun sur la RN10 et liaison Moudong-Morne Bernard à Baie-Mahault, réduction des temps de parcours au giratoire de Berlette et carrefour de Marieulle sur la RN5 à Morne-à-l'Eau, rectification du virage du pont de Bananier sur la RN1 et accès à la future zone d'activité de Fromager à Capesterre Belle-Eau ;
- de poursuivre les études de long terme ou certains projets de moindre envergure pour l'adaptation continue du réseau aux enjeux du développement économique et du développement durable (croissance du trafic et évolution des besoins), avec une approche multimodale : pénétrante nord et mise en sécurité de la rocade de Pointe-à-Pitre, traversée de Morne-à-l'Eau, 2x2 voies de la RN1 entre Pérou et Cambrefort à Capesterre Belle-Eau incluant la mise aux normes sismiques du pont sur la Grande Rivière à Capesterre, mise hors d'eau de la RN2 et de ses abords entre Rifflet et Pinaud à Deshaies, mise à 2x2 voies de la RN5 entre Raizet et Petit-Pérou aux Abymes, échangeur de Montebello, carrefour de La Rose et sécurisation du cheminement piétons entre Vince et Arnouville sur la RN1 à Petit-Bourg, carrefour Ducharmoy sur la RN3 à Saint-Claude, reconstruction des ponts routiers qui présentent des défaillances et pourraient être ruinés en cas d'intempéries exceptionnelles ou qui pourraient constituer un frein à l'écoulement des eaux et à l'évacuation des populations en cas de crise majeure, aménagement des carrefours afin d'améliorer leur perception et par conséquent la sécurité des usagers (Rédeau à Pointe-Noire, Pichon/Pelletan à Port-Louis, Dunoyer à Gosier, Blanchet à Morne à l'Eau,...) ;



En termes de travaux, il s'agira principalement de poursuivre les travaux d'aménagement de l'échangeur de la Jaille sur la RN 1 à Baie-Mahault, de mise à 2X2 voies de la RN2 entre Beausoleil et Wonche à Baie-Mahault, d'aménagement de la voie pendulaire sur la RN4 entre Poucet et Grande Ravine à Gosier.

Pour améliorer le cadre de vie des Guadeloupéens, les opérations de protection des populations sur les espaces littoraux vont se poursuivre

avec la suite de l'aménagement du boulevard maritime de Port-Louis (travaux en cours d'achèvement pour la phase 1 et marchés à passer pour la phase 2). Elles seront complétées par des opérations d'amélioration de la RN2 sur la côte sous-le-vent, rectification de virage et création de stationnements à Petit-Malendure, Bouillante. Les travaux de confortement des talus de Leroux à Deshaies et Malendure à Bouillante doivent aussi être réalisés ; ainsi que l'assainissement pluvial de la Plaine de Grand-Camp et le redimensionnement de l'ouvrage de traversée de la bretelle de Lauricisque pour accompagner l'opération de rénovation urbaine des Abymes.

La région souhaite également mettre en valeur les espaces délaissés aux abords du réseau routier national par des opérations d'aménagement d'espaces verts (raccordement nord de la déviation de Capesterre, entrée de Sainte-Anne), mais aussi grâce aux entreprises d'insertion. En outre elle souhaite aussi améliorer l'assainissement pluvial du secteur de Moulin à Eau et de l'allée des Flamboyants à Capesterre Belle-Eau en créant un canal correctement dimensionné pour l'évacuation des eaux pluviales, reconstruire une passerelle piétonne sur la rivière du Carbet à l'emplacement de l'ancien pont de pierre situé au bout de l'allée Dumanoir.

Enfin la région Guadeloupe entend poursuivre :

- son programme, de mise à niveau de la signalisation directionnelle de jalonnement sur le réseau routier national,
- son programme d'amélioration et de renforcement du réseau routier par des opérations d'ampleur de reprise de chaussées dégradées,
- la maintenance et le renforcement du réseau d'éclairage public, grâce à un marché sur performance, intégrant les contraintes liées à la maîtrise de l'énergie.

• Les grands chantiers d'aménagement des infrastructures



Parmi les projets visant à l'extension ou à l'amélioration du réseau existant en cours, il s'agira :

- de terminer les études de projet de la déviation de La Boucan entre Lamentin et Sainte-Rose pour permettre la passation des premiers marchés de travaux ;
- d'adapter le projet d'aménagement du giratoire de Routa (route de Borel) sur la RN2 à Lamentin pour maximiser l'occupation du foncier public, de redéfinir et d'adapter le projet de requalification de la RN1 entre la Jaille et la Gabarre à Baie-Mahault.

En termes de travaux, il s'agira de terminer les travaux de reconstruction du pont de Dongo à Capesterre Belle Eau et de l'ouvrage sur la ravine Clémence à Deshaies ;

Les projets en cours bénéficient d'engagement pluri-annuels en AP, les CP correspondant devant être mis en place chaque année et les restes à mandater doivent suffire, globalement, à honorer les engagements déjà

pris hors AP ; sera notamment mis au point le projet de réaménagement du stationnement et du mobilier urbain sur la RN10, Bd Marquisat de Houelbourg à Baie-Mahault.

Une attention sera donnée à la réalisation des travaux de réhausse du mur du stade de la Rivière des Pères pour éliminer le risque posé par les usagers qui occupent le site lors des manifestations sportives.

• Grands chantiers d'aménagement des infrastructures et d'amélioration du cadre de vie des Guadeloupéens

En matière d'infrastructures routières de nouveaux chantiers visant à l'extension ou à l'amélioration du réseau existant seront engagés. Il s'agira notamment :

- de lancer les travaux d'aménagement d'un passage souterrain sous le giratoire de Perrin aux Abymes, de rectification de virage sur la RN2 à Mahault Pointe-Noire, de requalification de la RN1 entre La Jaille et La Gabarre, d'aménagement du carrefour giratoire de Rédeau sur la RN2 à Pointe-Noire, d'aménagement des carrefours de Nolivier à Sainte-Rose et de La Jaula à Lamentin sur la RN2 aux extrémités de la future déviation de La Boucan, d'aménagement du giratoire de Routa (route de Borel) sur la RN2 à Lamentin, d'aménagement de trottoirs sur la RN5 à la traversée du bourg de Morne-à-l'Eau et sur la RN6 entre le canal des Rotours et Richeval, d'aménagement du giratoire de la Baie du Moule sur la RN5, de réaménagement du stationnement et du mobilier urbain du Boulevard Marquisat de Houelbourg sur la RN10 à Baie-Mahault, d'aménagement de l'itinéraire de substitution à la traversée du bourg de Sainte-Anne par la RN4 ;
- de lancer les travaux de reconstruction des ponts routiers qui présentent des défaillances et pourraient être ruinés en cas d'intempéries exceptionnelles ou qui pourraient constituer un frein à l'écoulement des eaux et à l'évacuation des populations en cas de crise majeure : requalification du pont saut-de-mouton sur la RN2 à Basse-Terre, Le Boyer sur la RN2 à Sainte-Rose, Vincent sur la RN2 à Lamentin.

Poursuivre la construction du territoire numérique

Suite à la réorganisation des services régionaux en 2017, la collectivité régionale s'est dotée d'une véritable direction du numérique de manière à permettre une meilleure prise en compte des besoins des acteurs, et un développement du territoire par cette filière numérique, avec comme principal objectif de contribuer au développement de nouvelles activités en Guadeloupe au travers de deux services.

Le service des infrastructures numériques pilote et coordonne le déploiement des infrastructures afin de couvrir 100 % du territoire en THD. Après avoir actualisé le schéma d'aménagement numérique du territoire qui décline les ambitions et les orientations, la région entre en 2018 dans une phase opérationnelle.

L'intervention de la Région Guadeloupe repose sur deux axes complémentaires qui devront être menés en parallèle :

- Assurer l'interconnexion des îles du sud par des câbles sous-marins en fibre optique de manière à renforcer des liaisons qui, à 2017, ne sont assurées qu'au moyen de faisceaux hertziens. La procédure de commande publique a été lancée en fin 2017 et les travaux, d'une durée de 12 à 16 mois, doivent débuter en 2018 ;
- Déployer les infrastructures fixes numériques en FttH de manière à rendre éligible, à horizon 2022, l'ensemble des foyers et entreprises de Guadeloupe au très haut débit. L'objectif est d'articuler les initiatives privées et publiques afin de ne pas dupliquer les réseaux et les investissements.

Pour tenir l'ambition d'une région 100% Très Haut Débit essentiellement en FttH à horizon 2022, il est nécessaire de :

- Contrôler et faciliter les déploiements privés sur les communes de la zone d'intervention privée (zone noire ou zone grise NGA), concentrant les trois quarts des logements et entreprises de Guadeloupe ;
- Équiper en FttH la zone d'initiative publique (« zone blanche NGA ») dont le déploiement sera effectué sous maîtrise d'ouvrage régionale dans le cadre d'une délégation de service public concessive d'une durée de 25 ans.

Parallèlement, le service du développement des projets numériques des entreprises et des administrations, vise à préparer et accompagner les acteurs et les administrés à l'arrivée de nouveaux usages. Pour l'année à venir, le service envisage son action autour de 4 axes.

1. Poursuivre l'engagement de la collectivité en faveur de la démocratisation des usages à destination des publics les plus éloignés :

Par l'accompagnement des espaces publics numériques avec un travail de recensement et de modernisation et de redynamisation et le renforcement du positionnement des cyberbus auprès des publics éloignés du numérique. La thématique de la e-administration sera toujours largement abordée avec des partenaires comme la DRFIP ou le PÔLE EMPLOI. Un accent particulier sera mis aussi sur l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD.



2. Accompagner la transition numérique et des projets des entreprises :

Au travers du FEDER et des fonds régionaux, la région accompagne les porteurs de projets sur le volet numérique de projets où l'innovation est un facteur déterminant mais aussi pour les projets en relation avec la modernisation des outils de travail, l'amélioration de la compétitivité et le développement du e-commerce.

Le dispositif « chèques TIC » sera lancé en 2018, afin de faciliter la mobilisation de fonds dans le cadre de projets de modernisation en deçà d'un certain seuil.

3. Soutenir le développement des usages et services numériques innovants

La collectivité régionale a achevé la définition de son schéma des usages et services du numérique (SDUN) et a arrêté au travers d'une feuille de route les actions permettant leur développement à l'horizon 2020.

Elle mobilisera les acteurs référents sur les thématiques retenues. La santé, l'éducation, l'économie et la gestion environnementale seront ainsi mises en avant par le lancement d'appels à projet, notamment dans le cadre du PO 2014-2020.

La Région entend mener à bien les travaux suivants :

- *Hackaton* sur une des thématiques du SDUN en partenariat avec l'écosystème du numérique en Guadeloupe ;
- Soutien aux « actions collectives dans le secteur numérique », portées par les clusters et associations locales ;
- Appel à projets sur la thématique environnementale « innovation numérique pour une Guadeloupe durable » en coopération avec les services et acteurs concernés ;
- Appel à projets ou soutien des projets « concourant au maintien à domicile » en coopération avec les acteurs concernés ;
- Sensibilisation et accompagnement des collectivités locales à la mise en œuvre de *l'open data* ;
- Début des travaux d'élaboration d'un plan de GPEC territoriale sur les besoins en compétences des entreprises du numérique ;
- Début des travaux du développement et consolidation d'une offre de formation ouverte et à distance.

4. Structurer et valoriser l'écosystème

- En soutenant le fonctionnement de l'observatoire du numérique qui a pour mission d'évaluer le secteur du numérique ;
- En poursuivant la valorisation des acteurs par le biais de l'annuaire des acteurs des TIC au travers d'interview ou de reportages vidéo ;
- Enfin, en valorisant au travers du *Portail de l'actualité numérique*, les projets et les initiatives des acteurs locaux, y compris l'action de la région elle-même.

Investir davantage dans la formation pour mieux valoriser le capital humain

Dans le cadre des politiques publiques de formation, les actions de la Région seront enserrées d'une part par le programme opérationnel FSE (Fonds social européen) et d'autre part par le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles. Ainsi, la région se fixe comme priorité, d'une part, le renouvellement de l'ensemble des dispositifs relevant de son périmètre d'intervention (l'emploi, l'insertion, l'orientation et la formation professionnelle, et, d'autre part, la mise en œuvre des axes stratégiques majeurs du CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et d'Orientation Professionnelles).

Il s'agira notamment de renforcer l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins en compétences et en qualification des entreprises du territoire, de garantir un accès de tous à une qualification professionnelle, de placer l'accès et le retour à l'emploi au centre de la politique régionale de formation et d'orientation. Les déclinaisons de ces axes stratégiques passent par des objectifs opérationnels conséquents qui nécessitent une mobilisation financière qui devra être traduite dans le budget primitif de 2018.

À titre d'illustration, la volonté de renforcer l'adéquation entre l'offre de formation professionnelle et les besoins en compétences et en qualification des entreprises du territoire exigera d'améliorer l'observation et l'identification des besoins en compétences et en qualification des entreprises. Il en sera de même pour l'orientation visant à garantir un accès de tous à une qualification professionnelle qui induira de prévenir le décrochage scolaire et éviter la déscolarisation des adolescents ou encore de lever les freins à la mobilité pour faciliter l'accès à la formation professionnelle.

La politique publique régionale de la formation induit la prise en charge des dépenses connexes tels que la rémunération des stagiaires, les bourses sanitaires et sociales, les aides individuelles à la formation, les chèques qualification, les aides au permis de conduire, ou encore le dispositif d'Indemnité Compensatrice Forfitaire (ICF) versée aux employeurs recrutant des apprentis. La mise en œuvre de la politique régionale de formation implique la mobilisation de dotation de fonctionnement en faveur des organismes satellites tels que GUADELOUPE FORMATION érigé en EPIC ou d'autres structures externes qui concourent à la mise en œuvre aux politiques de formation et d'emploi tels que Pôle emploi, la PEDAG, le CRIJ, la Mission Locale, le FONGECIF ou encore les OPCA.

La politique régionale de formation en 2018 se traduira également par la mobilisation des crédits d'investissement en faveur de la rénovation ou la reconstruction centres de formation tels que le CFPPA de Vieux-Habitants (reconstruction) ou le CFPPA du Lamentin et de Petit-Canal (rénovation).

En ce qui concerne les orientations en matière d'éducation, les orientations budgétaires de la direction de la jeunesse et de la vie étudiante s'articuleront autour de cinq axes majeurs :

- l'élaboration de nouveaux dispositifs régionaux en faveur de la vie étudiante,
- l'évaluation des dispositifs régionaux d'accompagnement financier des étudiants,
- la mise en œuvre d'un partenariat formalisé avec le rectorat et les lycées,
- la mise en place d'un observatoire de la jeunesse et de la vie étudiante,
- la coordination et le suivi stratégique des campus de métiers et des qualifications.

La mise en œuvre de ces axes stratégiques tient compte des préconisations issues du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation adoptée par la collectivité régionale.

L'élaboration de nouveaux dispositifs régionaux en faveur de la vie étudiante :

Dans le cadre de l'élargissement du périmètre d'intervention en matière d'enseignement supérieur qui introduit un accompagnement de la vie étudiante en complément de l'accompagnement financier des étudiants pour les mener à la réussite de leur parcours de formation supérieur, il s'agira d'élaborer de nouvelles mesures. Celles-ci concerneront notamment des dispositifs d'accompagnement tournés vers l'animation des campus en Guadeloupe de l'université des Antilles, le transport, le logement et la restauration des étudiants, et leur logement.

Par ailleurs, la collectivité régionale investira dans les pistes d'amélioration de la vie étudiante des Guadeloupéens en études supérieures. Des actions d'information seront organisées afin d'améliorer la qualité de l'information sur le logement étudiant et son accès en et hors Guadeloupe.

Il s'agira également de faire le bilan sur 5 ans de l'accompagnement financier apporté par la collectivité régionale et d'envisager la rénovation de ce dispositif à travers le fléchage des dépenses qui devront être couvertes par les subventions accordées à ces étudiants tel que les droits d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. Les conventions de partenariat feront l'objet d'une évaluation et verront des ajustements apportés dans le cadre des obligations de chacune des parties prenantes.

La mise en œuvre d'un partenariat formalisé avec le rectorat de Guadeloupe et les Établissements Publics Locaux d'Enseignement EPLE.

Le législateur recommande aux collectivités régionales d'être cosignataires de la convention qui doit être passée entre les EPLE et leur autorité académique. Il s'agit ainsi de formaliser les relations de différentes natures qui lient ces trois entités afin d'améliorer la qualité de leurs interventions respectives en faveur des lycéens et de favoriser les conditions de leur réussite scolaire.

Une convention cadre sera élaborée entre ces trois parties prenantes et qui sera pleinement mise en œuvre à la rentrée 2018.

La mise en place d'un observatoire régional de la jeunesse et de la vie étudiante



Compte tenu de l'élargissement de son périmètre d'intervention en faveur des jeunes et notamment des étudiants, il devient indispensable de procéder à la création d'un observatoire de la jeunesse et de la vie étudiante qui aura pour mission de recenser l'ensemble des données disponibles sur notre territoire et parfois de les produire, de les analyser et de les intégrer dans une démarche régionale tournée vers l'animation et le développement des territoires qui composent notre région. Cet outil de prospective vise notamment à apporter à la collectivité régionale une vision

exhaustive de la place de nos jeunes et notamment de nos étudiants en Guadeloupe voire dans d'autres académies et leur rôle dans la dynamique de développement territorial. Les travaux de l'observatoire de la jeunesse et de la vie étudiante porteront aussi bien sur des analyses quantitatives que qualitatives et contribueront à enrichir certains débats et actions issus des prochains états généraux de la jeunesse.

Le suivi stratégique et la coordination régionale des campus des métiers et des qualifications.

La Guadeloupe dispose de deux campus des métiers labellisés, l'un portant sur l'audiovisuel (LUMINANS) et l'autre sur le tourisme (TI VAG). Ces deux projets présentés conjointement par l'académie et la région Guadeloupe sont portés par des établissements publics locaux d'enseignement (lycée hôtelier/lycée Augustin ARRON/lycée Hyacinthe BASTARAUD et le lycée de Pointe Noire). En 2018, il s'agira de prolonger le partenariat établi entre la région et l'académie de Guadeloupe afin d'assurer conjointement la coordination et la validation des axes stratégiques portés par les campus de métiers et des qualifications afin de renforcer le développement équilibré de notre territoire.

Afin de traduire dans les meilleures conditions les orientations budgétaires présentées, il conviendra d'une part de doter les services et singulièrement l'observatoire de la jeunesse et de la vie étudiante, de ressources humaines et d'autre part de valider les propositions d'inscriptions budgétaires satisfaisantes dans le cadre du budget primitif 2018. Cette démarche contribuera à rendre lisible et performant le service public qui sera rendu au profit de la jeunesse et des étudiants guadeloupéens dont les attentes sont de plus en plus importantes au regard des difficultés auxquelles ils sont confrontés au sein de notre société.

S'agissant des orientations en matière sportive et culturelle

Pour ce qui concerne la politique culturelle, Il s'agira pour la collectivité régionale de développer la création et la diffusion culturelle, en consolidant la structuration des opérateurs culturels, et en favorisant par des échanges réguliers le partage de nos ambitions et stratégies, visant à soutenir la co-construction, l'identité, la richesse créative et innovante de notre territoire.

Cela devra se traduire notamment par un diagnostic des équipements culturels dans le but de mettre en cohérence l'existants et les équipements à venir et ainsi poursuivre l'objectif d'équilibrer le maillage du territoire par la valorisation de l'identité patrimoniale et historique ainsi que la richesse créative et innovante de la Guadeloupe par une communication multisupports en direction de tous les publics visant à favoriser une plus grande démocratisation de la culture, un développement des pratiques amateurs et professionnelles ainsi qu'un renforcement de l'attractivité du territoire.

Dans le domaine du Spectacle vivant, il s'agira notamment de créer des dispositifs et mettre en œuvre des appels à projets permettant des mises en réseaux des acteurs culturels, une meilleure circulation entre les secteurs professionnels, la stimulation d'une création guadeloupéenne de qualité en matière de spectacle vivant et privilégiant des équipes artistiques menant des projets dans la durée. Pour parvenir à une offre culturelle cohérente et partagée, il faudra communiquer auprès des acteurs sur la politique culturelle fixée par la Région et sur les dispositifs et mesures proposés ainsi que sur les critères retenus pour l'accompagnement des porteurs de projets. Enfin, il faudra poursuivre l'objectif de favoriser la mise en œuvre de résidences artistiques et le développement de réseaux de diffusion sur la sphère géographique caribéenne, agissant sur l'itinérance des productions artistiques.

Dans le domaine des arts plastiques, du cinéma audiovisuel et de l'édition, il s'agira de mettre en œuvre les démarches visant à la création d'un centre d'art contemporain, poursuivre l'organisation d'un cycle d'expositions d'artistes de Guadeloupéens à Paris une fois par trimestre pendant un an et enfin orienter la commande publique culturelle et artistique dans les nouvelles constructions régionales : ronds-points de Capesterre, l'échangeur de l'échangeur de l'aéroport Pôle Caraïbe, l'Antenne régionale du Moule, le lycée de Pointe-Noire.

En matière de cinéma et de l'audiovisuel, il s'agira notamment de procéder à la rédaction de la nouvelle convention CNC/Etat Région pour 2017-2019, à renforcer l'aide à la production de courts-métrages, poursuivre l'aide au développement, accorder l'aide à la réécriture aux sociétés de production. À partir de 2018, organiser en collaboration avec l'association MIFTC le marché international du film et de la télévision caribéens afin de renforcer la structuration et le développement du secteur et renforcer ainsi l'attractivité du territoire. Enfin, il faudra l'étude sur l'opportunité et la faisabilité d'une pépinière d'entreprises du secteur audiovisuel autour d'un studio de cinéma.



Dans le domaine de l'édition, il faudra rédiger et mettre en œuvre le nouveau contrat de progrès pour le livre et la lecture publique en Guadeloupe, établir un partenariat de la Région et du rectorat dans la mise en œuvre du volet scolaire du Congrès des écrivains de la Caraïbe 2019, ou encore réaliser des monographies d'une centaine de pages d'artistes de toutes les disciplines qui appartiennent au patrimoine immatériel de la Guadeloupe dans le cadre de la collection régionale « Patrimoine de Guadeloupe ».

Dans le domaine de l'inventaire et du patrimoine, il s'agira de valoriser tous les aspects du patrimoine culturel, en soutenant les démarches d'animation autour du patrimoine, en contribuant à la diffusion d'un savoir scientifique, en favorisant la restauration du patrimoine bâti. Il s'agira également de soutenir l'archéologie territoriale, en soutenant la recherche scientifique archéologie, en valorisant la recherche. Il faudra enfin élaborer l'inventaire du patrimoine culturel de GUADELOUPE, en entreprenant des projets de recherche à l'échelle du territoire, en valorisation les résultats de l'inventaire.



Pour ce qui concerne la politique sportive, la réécriture – entamée en fin d'année 2017- des contrats d'objectifs encadrant la relation de la collectivité régionale avec les ligues et comités sportifs sera l'une des priorités de 2018. Ils traduiront la coconstruction d'une politique publique sportive cohérente et partagée. La qualification des encadrants et des jeunes sportifs par la mise en œuvre d'une politique de formation ambitieuse aux métiers du sport et la définition des actions visant à développer la performance sportive en seront les axes prioritaires.

La collectivité régionale devra notamment organiser et définir les règles de collaboration avec le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) depuis la loi NOTRe qui a scellé le transfert de ces établissements aux régions. Le CREPS devra être un partenaire majeur dans la redynamisation de la performance sportive, et être érigé en lieu de convergence de tous les sportifs en quête de performance. La région devra sceller ce partenariat dans le cadre d'une convention tripartite qui associera le CREPS, l'État et la collectivité régionale. Les axes poursuivis dans cette convention concerneront les investissements, la formation et l'insertion professionnelle des sportifs, la performance sportive.

Sur le plan des événements sportifs, l'organisation de la Route du rhum s'imposera sans obérer les traitements des dossiers du quotidien. Le suivi de cet événement sportif qui fêtera sa 40^e édition et la transversalité entre les directions opérationnelles régionales constitueront des priorités majeures pour assurer la réussite de cette manifestation qui concourt à l'attractivité du territoire.

L'Europe un acteur majeur du développement économique, social et culturel de l'archipel



La programmation européenne 2014-2020 permet à la Guadeloupe de bénéficier d'environ 1 milliard d'euros jusqu'en 2023 pour le développement de son territoire : 610,7 M€ pour le développement économique, environnemental et humain, 173 M€ pour l'agriculture et le développement rural, 64,3 M€ pour la coopération régionale et 28,3 M€ pour les affaires maritimes et la pêche.

Le Conseil régional de la Guadeloupe assure le rôle d'autorité de gestion (et d'autorité de gestion déléguée pour la pêche) dans le cadre de cette programmation 2014-2020, et à ce titre, se place comme un acteur primordial du développement et de la cohésion économique, sociale et territoriale.

L'importance de ces fonds pose comme priorité la réussite dans la mise en œuvre des programmes associés : les crédits alloués par l'Europe permettent d'augmenter de 40% la capacité d'investissement de la collectivité au service de ses territoires. En retour, la région est responsable financièrement la gestion des crédits alloués.

La création, d'une direction déléguée aux fonds directement rattachée au directeur général des services et intégrant un service instructeur unique répond à une logique d'optimisation de la gestion de ces fonds au sein de la collectivité. Cette organisation permettra de mutualiser au maximum les fonctions d'instruction des aides européennes mais également d'être efficace et plus réactif vis-à-vis des maîtres d'ouvrage en maîtrisant les délais d'instruction et de vérification des dépenses.

Fin octobre 2017, pour le programme FEDER/FSE, 273 projets ont été programmés en comité régional unique de programmation, ce qui représente plus de 362 M€ investis dont 148 M€ de fonds européens tels que plan d'urgence « Eau » (14 M€), la recherche (11 M€), le tourisme (13 M€), les PME (4,6 M€), le confortement parasismique du lycée de Baimbridge (20M€), le programme de formation de la Région (25 M€), etc.

S'agissant du programme de développement rural, 3579 projets FEADER ont été programmés ce qui représente plus de 62 M€ investis dont 53 M€ de fonds européens. Les dossiers de replantation cannière représentent plus de 90 % des dossiers mais seulement 10 % des crédits programmés. La mesure LEADER (6 M€) a été intégralement programmée pour les 5 GAL que sont la CCMG, la CANBT, la CANGT, Grand sud Caraïbes et Saint Martin. Le barrage de Moreau, (26 M€), les infrastructures agro-alimentaires (4,5 M€) et les mesures de services et de conseil (1,8 M€) concentrent l'essentiel de la programmation restante.

En ce qui concerne le programme FEAMP, 74 opérations ont été programmées, majoritairement sur le plan de compensation des surcoûts pour plus d'1M€.

Enfin, pour le programme INTERREG, 11 dossiers ont été sélectionnés lors du dernier comité de sélection, ce qui représente plus de 22 M€ investis dont 12 M€ de fonds européens. On peut par exemple citer le Partenariat Aérien Inter Régional Express (PAIRE) – CARIBSKY pour 4 M€.

Compte tenu de la spécificité des fonds européens, le budget qui sera proposé permet de répondre aux exigences de comptabilité séparée et s'appuie ainsi sur plusieurs principes :

- le stock de dossiers programmés ou en cours d'instruction,
- les profils annuels tel que validés par la Commission lors de l'adoption des programmes,
- les prévisions de déclaration de dépenses pour 2018.

En effet, les subventions ne sont versées qu'à la condition de fournir un rapport d'exécution et des factures acquittées conformément à l'engagement du bénéficiaire de réaliser son projet dans le respect des objectifs et règles fixés. Ainsi, les crédits de paiement présentés représentent les paiements à réaliser pour 2017 au titre du stock de dossiers et des prévisions de remontée de dépenses.

D'une manière générale, les paiements à réaliser pour 2018 doivent couvrir a minima les seuils de dégagement d'office, à savoir :

- 54 M€ pour le FEDER (80% en section d'investissement, 20% en fonctionnement)

- 10 M€ pour le FSE, uniquement en fonctionnement
- 2 M€ pour INTERREG

En parallèle, les recettes sont présentées représentant les remboursements de la Commission au titre des dépenses déclarées, tant pour les maîtres d'ouvrage tiers que pour les opérations portées directement en maîtrise d'ouvrage régionale.

La Région poursuit sa politique en matière de maintenance et de gestion de son patrimoine



Un programme de travaux de remise à niveau puis de maintenance des bâtiments régionaux sera lancé afin de pérenniser le patrimoine bâti de la collectivité régionale. C'est dans ce contexte qu'une mise en valeur des espaces verts du site de l'hôtel de région sera mise en œuvre au travers notamment d'un fleurissement des espaces, de la création d'une pépinière et d'une unité de compostage.

Les actions de gestion optimisées du patrimoine régional se poursuivront, ainsi que la mise en sécurité des sites de la collectivité par le biais du gardiennage des lycées et des bâtiments régionaux.

La région met en place une stratégie d'ensemble ex-ante et ex-post pour la gestion des risques assurantiels et poursuit sa politique en la matière.

Des assurances liées au transport terrestre des voyageurs seront contractées dans le cadre des compétences transférées par la loi NOTRé.

La Région structure les projets de modernisation de ses services



La Région Guadeloupe a souhaité traduire son projet politique dans l'organisation de ses services et a conduit pour cela une refonte de l'organigramme début 2017. Afin d'engager l'ensemble des services de la collectivité dans la mise en œuvre de la nouvelle trajectoire organisationnelle et le pilotage dynamique des projets, il a été créé le Secrétariat Général à l'Ingénierie et à la Prospective (SGIP).

Le SGIP en 2017 a focalisé son activité sur la mise en œuvre de la réorganisation des directions et des services et sur l'accompagnement des équipes encadrantes.

En 2018, le SGIP finalisera la réorganisation et poursuivra la mise en adéquation de la réorganisation fonctionnelle et de la réorganisation spatiale en modernisant les fonctions supports des politiques publiques. Le SGIP poursuivra son action d'accompagnement des directions dans leur prise de poste.

En lançant le projet de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et le projet pluriannuel d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, le SGIP mettra en œuvre la volonté de la collectivité régionale d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs et d'assurer une meilleure égalité professionnelle.

La mise à jour du Document Unique, conduite par le SGIP, permettra à la collectivité régionale de décliner un plan d'action visant à définir une réelle politique de prévention des risques professionnels.

Afin de traduire l'axe politique d'une région stratégique et agile, et par le déploiement des outils numériques, l'ensemble des directions fonctionnelles s'emploiera à moderniser l'action publique notamment en révisant l'ensemble des procédures de la collectivité afin de les réunir au sein d'un guide des procédures.

D'autre part le SGIP et notamment la nouvelle direction de la gestion électronique du document s'assureront du déploiement du volet dématérialisation du schéma directeur des systèmes d'information visant à adapter les outils et infrastructures aux évolutions des métiers de la collectivité. Dans ce cadre, il sera opéré une migration de la messagerie et de la bureautique vers une solution collaborative externalisée.

Cette modernisation se concrétise aussi dans :

- la poursuite de la déconcentration de la chaîne comptable avec la mise en place de deux Services Administratifs et Financiers en complément de ceux mis en place en 2017 et la continuation de l'évolution des processus métiers.
- L'élaboration d'une Charte de la Mobilité des agents mise en œuvre par le déploiement de la commission GPEEC
- L'élaboration des projets de services qui seront finalisés début 2018

Enfin le SGIP accompagnera le processus de changement lié aux évolutions de la loi NOTRe notamment en proposant un référentiel sur les impacts de la loi NOTRe pour la collectivité régionale. Il assurera la gestion des projets de textes législatifs et réglementaires sur lesquels la région est saisie pour avis en lien avec les directions opérationnelles concernées.